Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Décision de la Commission du Grand Conseil chargée de l'étude du rapport du Conseil d'Etat sur la BCV

La Commission du Grand Conseil chargée de l'étude du rapport du Conseil d'Etat sur la BCV, de la réponse aux interpellations urgentes de MM. les députés Martinet et Brun et de l'EMPL modifiant la loi sur la BCV est entrée en matière sans avis contraire.

Elle a cependant décidé, à une large majorité, de suspendre ses travaux. Elle a en effet considéré qu'il n'existait pas d'urgence à ouvrir les débats au Grand Conseil, les décisions prises jusqu'à présent (notamment augmentation des fonds propres de la banque) permettant à la banque d'envisager son avenir avec confiance.

Elle reprendra ses travaux dès que le Conseil d'Etat lui aura fait part des conclusions de l'analyse complémentaire confiée à Arthur Andersen, qu'elle estime nécessaire à sa bonne compréhension.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 janvier 2002